

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 18/12/25

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025 - 191

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE

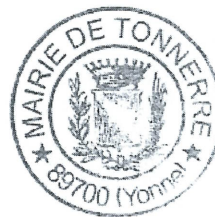
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ AVEC AIR LIQUIDE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

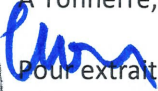
- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Considérant l'utilisation, par les Services techniques, de bouteilles de moyenne et grande taille d'oxygène et d'acétylène ;
- Considérant la proposition d'Air Liquide de renouveler la convention de mise à disposition d'emballages n°3020447, arrivant à échéance au 31/03/2026 ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer le renouvellement n° 15586646 de la convention Ecopass n°3020447 avec Air Liquide sise 6 rue Cognac Jay à Paris (75007) pour la location de 2 bouteilles de gaz, aux conditions suivantes :
 - ✓ Lieu : Services techniques
 - ✓ Durée du contrat : 3 ans (du 01/04/2026 au 31/03/2029),
 - ✓ Montant global : 217.88€ HT (soit 261.46 € TTC),
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout avenant à ce contrat, selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 17 décembre 2025,


Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre